



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures

*Séminaire de jeunes - WALBOURG*

### Présents :

MM. Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Christian GLIECH, René GRAD, Michel LOM, Pierre MAMMOSSER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Christophe SCHARRENBERGER, Patrick SCHOTT, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Laurent SUTTER, Claude URBAN, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. Dominique GERLING, Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), MMES Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Chantal MULLER (pouvoir à M. SCHARRENBERGER), M. Jean MULLER (pouvoir à M. FUCHS), MME Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. BALL), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. ERBS), MM. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SUTTER), Bertrand WAHL.

### Absents non excusés :

MM. Paul ADAM, Rémy GOTTRI, Jean-Marie HAAS, Joël HERZOG, Patrice HILT, Roger ISEL, Mmes Stéphanie KOCHERT, Pascale LUDWIG, Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Claude STREBLER.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 3 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2015
3. Décision modificative n° 1 / Budget du SCoTAN



Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures  
*Séminaire de Jeunes - WALBOURG*

**Délibération n° 2015-II-01 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de M. Jean-Lucien NETZER.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

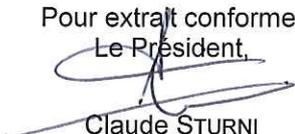
Désigne M. Jean-Lucien NETZER comme secrétaire.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 23/10/2015  
Envoyé en Sous-préfecture le 26/10/2015  
Enregistré en Sous-préfecture le 26/10/2015

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures

*Séminaire de jeunes - WALBOURG*

### Présents :

MM. Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Christian GLIECH, René GRAD, Michel LOM, Pierre MAMMOSSER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Christophe SCHARRENBERGER, Patrick SCHOTT, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, , Claude STURNI, Laurent SUTTER, Claude URBAN, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. Dominique GERLING, Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), MMES Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Chantal MULLER (pouvoir à M. SCHARRENBERGER), M. Jean MULLER (pouvoir à M. FUCHS), MME Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. BALL), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. ERBS), MM. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SUTTER), Bertrand WAHL.

### Absents non excusés :

MM. Paul ADAM, Rémy GOTTRI, Jean-Marie HAAS, Joël HERZOG, Patrice HILT, Roger ISEL, Mmes Stéphanie KOCHERT, Pascale LUDWIG, Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Claude STREBLER.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 3 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2015
3. Décision modificative n°1 / Budget du SCoTAN



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL

Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures  
*Séminaire de Jeunes - WALBOURG*

Délibération n° 2015-II-02 : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
SYNDICAL DU 29 JANVIER 2015**

---

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015 a été transmis  
préalablement au présent comité syndical.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

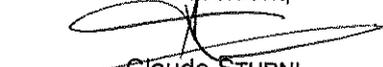
Adopte le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le *23/10/2015*  
Envoyé en Sous-préfecture le *26/10/2015*  
Enregistré en Sous-préfecture le *26/10/2015*

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures

*Séminaire de jeunes - WALBOURG*

### Présents :

MM. Jean-Claude BALL, Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Fernand FEIG, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Christian GLIECH, René GRAD, Michel LOM, Pierre MAMMOSSER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Christophe SCHARRENBERGER, Patrick SCHOTT, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Laurent SUTTER, Claude URBAN, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL, Damien WINLING.

### Absents excusés :

MM. Dominique GERLING, Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), MMES Anne GUILLIER (pouvoir à M. WALTER), Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), Chantal MULLER (pouvoir à M. SCHARRENBERGER), M. Jean MULLER (pouvoir à M. FUCHS), MME Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. BALL), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. ERBS), MM. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SUTTER), Bertrand WAHL.

### Absents non excusés :

MM. Paul ADAM, Rémy GOTTRI, Jean-Marie HAAS, Joël HERZOG, Patrice HILT, Roger ISEL, Mmes Stéphanie KOCHERT, Pascale LUDWIG, Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Claude STREBLER.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 3 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 29 janvier 2015
3. Décision modificative n°1 / Budget du SCoTAN



Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures  
Séminaire de Jeunes - WALBOURG

**Délibération n° 2015-II-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 / BUDGET DU  
SCoTAN**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Trois procédures en cours, la première relative à la finalisation de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord en vue de sa « grenellisation », la deuxième relative à la poursuite du suivi des indicateurs, et la troisième portant sur la mise en œuvre du SCoT ont conduit le Bureau syndical, par décision du 9 avril 2015, à recourir au recrutement d'un agent contractuel spécialisé en urbanisme, aménagement et procédure réglementaire, pour une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le budget primitif ayant été voté le 29 janvier 2015, les crédits initialement affectés aux charges de personnel (012) sont insuffisants pour assumer les nouvelles dépenses nettes de fonctionnement. S'agissant de la subvention allouée à l'ADEUS pour l'exercice 2015 (6574), il convient de signaler qu'elle est moins importante que prévu.

Par conséquent, la présente décision modificative permet d'ajuster ces deux prévisions budgétaires.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité syndical de voter la réaffectation des crédits inscrits en 2015 à l'ADEUS, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget primitif</b> (voté le 29 janvier 2015)	<b>Proposition de modification</b>
<b>012 : 103 900 €</b> (charges de personnel)	<b>012 : 127 900 € (+24 000 €)</b> (charges de personnel)
<b>6574 : 131 700 €</b> (subv. de fonctionnement à l'ADEUS)	<b>6574 : 107 700 € (-24 000 €)</b> (subv. de fonctionnement à l'ADEUS)



Séance du samedi 17 octobre 2015 à 8 heures - *Séminaire de Jeunes* - WALBOURG

**Délibération n° 2015-II-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 / BUDGET DU SCOTAN (suite)**

---

*Vu la délibération du comité syndical en date du 29 janvier 2015 votant le budget primitif 2015,*

*Vu la délibération du bureau syndical en date du 9 avril 2015 décidant le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015,*

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*Considérant la proposition du Bureau du Syndicat mixte en date du 4 juin 2015 relative au transfert de crédits entre les deux chapitres susvisés,*

Après en avoir délibéré,

**Donne son accord à la présente décision modificative portant sur la réaffectation des crédits ci-dessus.**

Affiché au siège syndical le 23/10/2015  
Envoyé en Sous-préfecture le 26/10/2015  
Enregistré en Sous-préfecture le 26/10/2015

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI